



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour  
**LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015**

<b>TITRE DE LA MESURE</b>	Améliorer la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes par l'Engagement jeunesse	<b>N° DE LA MESURE</b>	1.7
<b>ORIENTATION DU PSIS</b>	Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux		
<b>MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE</b>	Secrétariat à la jeunesse (SAJ)		

## DESCRIPTION DE LA MESURE

- Reconduction ou bonification d'une mesure du plan d'action 2004-2010  
 Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)

L'Engagement jeunesse est avant tout une entente interministérielle conclue dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté entre le MELS, le MESS, le MICC et le MSSS, et à laquelle s'ajoute le MAMROT en tant que partenaire privilégié. Il vise à favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes de 16-24 ans, en privilégiant la qualification et l'insertion professionnelle. Dans cette entente, les ministères se sont engagés formellement à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la continuité des services ainsi que leur efficacité et leur cohérence.

La mesure Engagement jeunesse a été lancée dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, puis a été reconduite avec la nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. La mesure s'appuie sur 16 régions du Québec et invite les directions régionales des ministères concernés à travailler conjointement avec les acteurs régionaux, notamment avec les CRÉ, les carrefours jeunesse-emploi, les commissions scolaires, les organismes communautaires et le réseau de la santé. Ces derniers ont constitué un comité directeur régional chargé de mettre en œuvre ce moyen d'action et qui coopère étroitement avec les tables de concertation jeunesse locales.

Dans chacune des régions, un agent de liaison (quatre à Montréal et trois en Montérégie) travaille auprès du comité directeur régional, des comités locaux, des différents partenaires et des intervenants jeunesse afin d'accentuer la complémentarité de certaines mesures ou programmes, et ce, dans le but de faciliter la transition des jeunes d'un programme ou d'un service à un autre.

Plus particulièrement, sur la base des constatations faites à la suite des travaux des comités locaux et sous la supervision du comité directeur, un plan d'action régional visant la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse a été élaboré par les 21 agents de liaison, en tenant compte des objectifs suivants :

- améliorer l'accueil, la référence et l'accompagnement des jeunes en difficulté qui ont recours aux services offerts par les différents organismes publics, communautaires et privés;
- simplifier la réglementation et les procédures administratives concernant l'offre de service aux jeunes;
- réduire les délais avant d'accéder à un service donné;
- moduler les programmes, interventions ou stratégies dans le but de les rendre davantage complémentaires.

Le budget prévu sur cinq ans, soit de 2009 à 2014, est de 8 352 920 \$.

## ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE

- Pour l'année 2010-2011, 21 agents de liaison ont travaillé dans les régions du Québec à assurer une meilleure continuité des services aux jeunes.
- Actuellement, 18 territoires de CRÉ du Québec mettent en œuvre l'Engagement jeunesse.
- L'Engagement jeunesse a notamment permis d'établir, dans la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, des passerelles facilitant la transition des jeunes entre des services d'employabilité et des services de CSSS.
- Une évaluation de l'Engagement jeunesse est en cours.
- Une évaluation préliminaire a été déposée en date du 31 janvier 2011 afin d'orienter le SAJ dans le renouvellement de la mesure.

## COÛT DE LA MESURE

2007-2008 : 453 570 \$  
 2008-2009 : 1 285 375 \$  
 2009-2010 : 1 664 347 \$  
 2010-2011 : 1 295 838 \$

#### CLIENTÈLE REJOINTE

Une attention particulière est portée aux jeunes de 16 à 24 ans sous-scolarisés ou sans emploi, aux jeunes issus des centres jeunesse, aux jeunes immigrants ou issus des communautés culturelles, ainsi qu'aux jeunes handicapés en processus d'intégration socioprofessionnelle.

Plus concrètement, des indicateurs de résultats ont été développés au cours de l'année 2010-2011. La compilation des données pour l'année 2011-2012 est en cours. Les premiers résultats seront donc disponibles au printemps 2012.

#### ÉTAPES À VENIR

- La mesure est dans sa phase de mise en œuvre.
- Le rapport final de l'équipe d'évaluation sera déposé à l'automne 2011.

#### INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Cet engagement était l'une des mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et il a été renouvelé dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.
- Le gouvernement a confié au Comité interministériel de l'Engagement jeunesse le mandat de définir les orientations pour la mise en œuvre de la mesure. Parmi les principes directeurs établis dans les orientations, on trouve :
  - l'atteinte de l'objectif de l'Engagement jeunesse devrait être réalisée par l'intermédiaire d'une démarche de concertation et de coordination avec les intervenants locaux et régionaux;
  - la démarche de mise en œuvre devrait nécessairement s'appuyer sur les structures de concertation qui œuvrent déjà pour la continuité des services dans les régions et, en aucun cas, elle ne doit dédoubler ces structures;
  - la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse devrait se faire dans le cadre d'une démarche expérimentale avec un déploiement graduel.
- Le SAJ a confié l'évaluation de l'Engagement jeunesse à une équipe de recherche composée de membres du Centre d'études et de recherche sur les transitions et l'apprentissage (ÉRTA) de l'Université de Sherbrooke. Cette démarche vise principalement à décrire la mise en œuvre de la mesure et à en apprécier l'efficacité et les premiers effets, dans l'optique d'en améliorer le déploiement.

#### ADS

- Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS     Cette mesure n'est pas désignée ADS